



DANS LA FORÊT

**UNE ÉTINCELLE
SUFFIT À BRÛLER
TOUTE UNE FORÊT**

Randonneurs, pour vos journées balades,
adoptez les bons comportements.
Les feux de camp sont interdits toute l'année,
tout comme fumer en forêt.

Un incendie arrive plus vite qu'on ne le croit !



Une campagne réalisée avec le soutien de :





Le changement climatique et les sécheresses à répétition qui en découlent rendent les feux de forêt plus fréquents mais aussi souvent plus dangereux, pour nos populations comme pour nos espaces naturels.

Nous avons connu ces dernières années des feux de grande ampleur contre lesquels nous avons rassemblé toutes les forces à notre disposition.

Le Département de l'Hérault œuvre depuis maintenant de nombreuses années pour permettre aux équipes de forestiers et de sapeurs-pompiers de répondre avec efficacité et rapidité face aux incendies.

Des investissements importants ont été opérés pour doter nos équipes à la hauteur des risques encourus : véhicules d'interventions, avions bombardiers d'eau, hélicoptère de commandement, drones, centre de formation et de mise en situation en cours de construction... sont autant d'outils que les 4 620 sapeurs-pompiers du Département mettent au service de notre sécurité à tous.

La mission est essentielle et c'est un des choix forts de l'exécutif héraultais de se donner les moyens d'agir quelles que soient les circonstances.

Hélas, si les actions menées au niveau de la collectivité sont décisives pour faciliter les interventions des combattants du feu, elles restent encore trop souvent nécessaires.

Si nous voulons continuer à sauvegarder nos populations et espaces naturels, il est crucial que tous puissent être sensibilisés et participer pleinement à la prévention de ces feux.

Il est ainsi indispensable de mieux connaître les bons gestes à reproduire, comme les mauvais gestes à éviter et leurs conséquences. Il est important non seulement que le grand public prenne conscience des dangers d'actions qui peuvent paraître banales, mais surtout que chacun possède les solutions pour adopter les meilleurs comportements.

Cette campagne de communication est indispensable pour informer le plus de personnes possibles, Héraultais et visiteurs, en attirant leur attention et en leur donnant les clés d'un comportement plus vertueux et plus respectueux de nos biens naturels communs.



Kléber Mesquida

Président du Département de l'Hérault

EN FORÊT, 5 RÈGLES À RESPECTER :



NE PAS FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, toute l'année il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. La sanction retenue est de 135 €.



NE PAS JETER VOTRE MÉGOT DEPUIS LE VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une amende de 135 €.



NE PAS FAIRE DE FEU DE CAMP OU DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas ainsi qu'aux camping-car garés à proximité d'espaces sensibles.



NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une éclosion.



NE PAS STATIONNER DEVANT LES BARRIÈRES DFCI

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les accès libres et de ne pas stationner devant les barrières. La circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : sanctions de 135 € et 1500 €.

FACE À UN DÉPART DE FEU

ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS.

☎ 18 OU 112

Plus vous êtes rapide et précis, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.

Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts : les menaces.

Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.

Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.



FACE AU FEU

LES BONS COMPORTEMENTS

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas** des flammes.
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, **ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE EN FORÊT

- **Consultez la météo** et portez une tenue adaptée.
- **N'oubliez pas** votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- **Prévenez votre entourage** de votre itinéraire.
- **Ne quittez jamais** les chemins balisés.
- **Stationnez toujours sans gêner** les secours.

LES DANGERS DE L'INCENDIE

Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.

Les fumées arrivent avant les flammes.

Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves.

Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Les éclosions très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.

L'ACCÈS AUX FORÊTS DE L'HÉRAULT

**CONSULTEZ CHAQUE JOUR
LA CARTE « VIGILANCE
FEUX DE FORÊT »**

Du 16 juin au 30 septembre, la préfecture de l'Hérault établit le niveau de danger incendie de forêt du jour, pour les 9 massifs forestiers du département de l'Hérault.

Retrouvez la carte :

www.risque-prevention-incendie.fr/herault/



REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE L'HÉRAULT



Être sapeur-pompier volontaire, c'est s'engager au service de la population et prendre soin des autres.

C'est également découvrir et développer au sein d'une corporation des valeurs fortes telles que l'altruisme, la solidarité ou encore le courage.

**REJOIGNEZ
NOUS !**



**PREMIÈRE FORCE
DES SECOURS
DU DÉPARTEMENT**



WWW.SDIS34.FR

PLUS D'INFOS SUR :

WWW.HERAULT.FR

WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM



Création : arcencielcreation.fr
Document gratuit, ne peut être vendu
Photos : ©Dmytro Gilitukha - Alan - Philippe Hilaire - EvGavrilov - DR